



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2018-021

PUBLIÉ LE 5 MARS 2018

Sommaire

DDTM

64-2018-03-05-002 - Décision de délégation de signature aux agents de la DDTM des P.A en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages)	Page 3
64-2018-03-05-003 - Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la DDTM des P.A. (8 pages)	Page 6

DDTM

64-2018-03-05-002

Décision de délégation de signature aux agents de la
DDTM des P.A en matière de fiscalité de l'urbanisme

*Décision de délégation de signature aux agents de la DDTM des P.A en matière de fiscalité de
l'urbanisme*

Décision de délégation de signature aux agents de la DDTM des Pyrénées-atlantiques en matière de fiscalité de l'urbanisme

Le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-atlantiques

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité,

Vu les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,

Vu notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions,

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 27 mai 2014 portant nomination de M. Nicolas JEANJEAN, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Gilles PAQUIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint
- M. Marc MONVOISIN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service aménagement, urbanisme et risques par intérim,
- Mme Dominique CANNELLAS-HERTOUT, attachée principale d'administration de l'Etat, responsable du bureau application du droit des sols

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation et les avis d'admission en non-valeur :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.

- Mme Muriel LOSIOWSKI, technicienne supérieure en chef, cheffe du Pôle Urbanisme et Fiscalité Pays Basque

- Mme Brigitte ROSSI, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, cheffe du Pôle Urbanisme et Fiscalité Oloron-Sainte-Marie

à effet de signer les courriers des procédures contradictoires :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.

Article 2 : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 05 MARS 2018

Le directeur départemental des territoires et de la mer
des Pyrénées-atlantiques



Nicolas JEANJEAN

DDTM

64-2018-03-05-003

Décision de subdélégation de signature concernant la
fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la DDTM des
P.A.

*Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein
de la DDTM des P.A.*



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Secrétariat Général

N°

**Décision de subdélégation de signature concernant la fonction
d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale
des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 27 mai 2014 portant nomination de M. Nicolas Jeanjean, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-03-02-001 du 2 mars 2018 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2017-08-28-014 du 28 août 2017 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Nicolas Jeanjean, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,

Vu la délégation de gestion entre la DDTM et la DREAL Nouvelle Aquitaine,

Vu l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Décide :

I – LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Article 1^{er} – Directeurs adjoints

Subdélégation de signature est donnée à **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint, et **Christophe MÉRIT**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral, à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes de l'État relevant des programmes visés en annexe 1.

Article 2 – Gestionnaires

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires, conformément au tableau répertoriant les programmes dotés en crédits, figurant en annexe 1 de la présente décision :

- **CANAC Brigitte**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale,
- **FRIEDLING Juliette**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service Gestion et Police de l'Eau (SGPE),
- **LALANNE Anne-Marie**, inspectrice principale des affaires maritimes, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes,

- **MANN Gaëtan**, conseiller d'administration, d'écologie, du développement et de l'aménagement durables, chef du service Habitat, Construction, Ville accessibles (SHCVA),
- **MONVOISIN Marc**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques (SAUR) par intérim,
- **ROBIN Nicolas**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, conseiller en gestion et management (CGM),
- **TISLÉ Joëlle**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe du service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt (SEMTEF),

reçoivent subdélégation de signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions de budgets ou états prévisionnels à soumettre à mon visa ;
- la validation des demandes d'engagements juridiques auprès du CPCPM et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCPM (dans le cadre des commandes passées suivant une procédure adaptée au titre de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCPM ;
- la validation des demandes de création de recette auprès du CPCPM et les pièces justificatives qui les accompagnent.

L'intérim des gestionnaires est assuré par un autre gestionnaire ou un adjoint du chef de service nommé ci-après :

SEMTEF : Marine CHAVANNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

SGPE : Bruno PALLAS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement

SG : Christine LAMUGUE, attachée principale d'administration de l'État.

Article 3 – Gestionnaires délégués

Subdélégation est donnée aux gestionnaires délégués désignés dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- la validation des demandes d'engagements juridiques au CPCPM via chorus formulaire ou les formulaires prévus à cet effet (avant la notification pour les marchés et conventions) ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCPM (dans le cadre des commandes passées suivant une procédure adaptée au titre de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCPM ;
- la validation des demandes de création de recette.

L'intérim des gestionnaires délégués est assuré par un autre gestionnaire délégué. Sur proposition du gestionnaire délégué, l'intérim peut cependant être assuré par un agent désigné dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision.

Article 4 – Collaborateurs des gestionnaires délégués

Sur proposition des gestionnaires délégués visés à l'article 3, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des bons de commandes, sous leur contrôle et leur responsabilité et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation.

La liste des titulaires de ces habilitations, figurant en annexe 2 de la présente décision, est arrêtée par le directeur de la DDTM et elle est tenue à jour par le Secrétariat Général/Conseil Gestion et Management.

Chaque gestionnaire délégué dressera la liste des agents habilités à établir des constatations sans préjudice des indications particulières qui devront figurer en annexe des ordres de service de démarrage des marchés.

Un exemplaire de la signature et du paraphe des agents habilités sera transmis pour accréditation au directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde avec copie adressée au préfet des Pyrénées-Atlantiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Article 5 – Secrétariat général – Conseil en gestion

Subdélégation de signature est donnée à :

- **CANAC Brigitte**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, Secrétaire Générale,
- **ROBIN Nicolas**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, Conseiller en Gestion et Management,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes de tous les BOP de la DDTM.

II – ATTRIBUTIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

Article 6 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- **Christophe MÉRIT**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral,
- **Brigitte CANAC**, secrétaire générale,

à l'effet de signer, en cas d'absence du directeur, les marchés et accords cadres de l'État en tant que représentant du pouvoir adjudicateur ainsi que tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des programmes visés en annexe 1.

Article 7

Les dispositions ci-dessus s'appliquent dans le cadre de la décision portant directive interne pour l'organisation de la commande publique.

Les décisions, les correspondances ou les actes relatifs aux dossiers instruits par la direction départementale des territoires et de la mer devront être signés dans les conditions suivantes :

1- dans le cas d'une signature exercée par délégation :

POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER,
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2- dans le cas d'une signature exercée par subdélégation :

POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES,
ET PAR SUBDÉLÉGATION
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 8

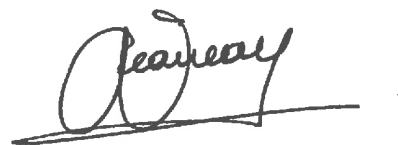
La présente décision annule et remplace la décision 64-2017-09-11-006 du 11 septembre 2017.

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour information et inscription au recueil des actes administratifs,
- au Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques et au Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde pour notification,
- à chacun des délégataires et gestionnaires pour exécution.

Fait à Pau, le **05 MARS 2018**

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer,



Nicolas JEANJEAN

ANNEXE 1

à la décision portant décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

**Tableau répertoriant les programmes et leur gestionnaire
selon la nomenclature d'exécution**

MINISTÈRE	CODE	PROGRAMME	INTITULE	GESTIONNAIRE
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	03	149	Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	J. TISLÉ (Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt)
		215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	B. CANAC (Secrétariat Général)
Décentralisation et Fonction publique	58	148	Fonction publique	
Économie et Finances	07	724	Opérations immobilières déconcentrées	
Environnement, Énergie, Mer	23	113	Paysages, eau et biodiversité	N. ROBIN (Conseil Gestion Management)
		181	Prévention des risques Fonds de prévention de risques naturels majeurs	J. FRIEDLING (Gestion et Police de l'eau)
		203	Infrastructures et services de transport	M. MONVOISIN (Aménagement, Urbanisme, Risques)
		205	Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	A-M. LALANNE (Environnement et Activités Maritimes)
		217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	B. CANAC (Secrétariat Général)
Intérieur	09	207	Sécurité et éducation routières	
Logement, Égalité des Territoires et Ruralité	39	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	G. MANN (Habitat, Construction, Ville accessibles)
Services du Premier Ministre	12	333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	B. CANAC (Secrétariat Général)

Fait à Pau, le 05 MARS 2019

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer,



Nicolas JEANJEAN

5

Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

Nom et fonction des gestionnaires	Secteurs, missions, sous-secteurs	Gestionnaires délégués (1)	Intermédiaires (2)	AGENTS HABILITÉS Noms et fonctions des agents habilités pour les commandes et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)
Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	207 Sécurité et éducation routières	Arlette ROUCHY, Délégué PC et SR		Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	25 000 €
	215 Conduite et pilotage des politiques MAAF	Vincent YOU, Attaché d'administration de l'Etat	Nicolas DUYCK, Attaché d'administration de l'Etat	Arlette ROUCHY, responsable de l'unité Education Routière	25 000 €
	217 Conduite et pilotage des politiques MEDDM			Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	25 000 €
	333 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Nicolas DUYCK, Attaché d'administration de l'Etat	Franck MOLY, Secrétaire Administratif	Vincent YOU, responsable du Bureau des Ressources Humaines	25 000 €
				Nicolas DUYCK, responsable du Pôle Logistique	5 000 €
				Elisabeth LOUSTALOT, assistante de gestion du Pôle Logistique	1 000 €
				Vincent YOU (frais de déplacements), responsable du BRH	1 000 €
				Marylène BLJMO, adjointe au responsable du BRH	1 000 €
				Pascale ASTABIE, gestionnaire des frais de déplacement au BRH	1 000 €
	724 Opérations immobilières déconcentrées	Nicolas DUYCK, Attaché d'administration de l'Etat	Franck MOLY, Secrétaire Administratif	Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	25 000 €
	148 Fonction publique			Nicolas DUYCK, responsable du Pôle Logistique	25 000 €
				Franck MOLY, adjoint au responsable du Pôle Logistique	25 000 €
				Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	25 000 €
Juliette FRIEDLING, chef du service Gestion et Police de l'Eau	181 Prévention des risques - FPRNM			Juliette FRIEDLING, cheffe du service Gestion et Police de l'Eau	25 000 €
	01 et 10	Pierre ESCALE, Ingénieur des TPE	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	Pierre ESCALE, responsable de l'unité PRNT	25 000 €
	Fonds Prévention des Risques Naturels Majeurs	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	Bruno PALLAS, Ingénieur divisionnaire de l'AE	Christophe BOULAY, responsable de l'unité Quantité Lit Majeur	25 000 €
				Christophe BOULAY, responsable de l'unité Quantité Lit Majeur	25 000 €
				Bruno PALLAS, responsable de l'unité MISEN	25 000 €
Marc MONVOISIN, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques par intérim	203 Infrastructures et services de transport			Pierre ESCALE, responsable de l'unité PRNT	25 000 €
	11 Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires	Franck GUY, Administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes	Anne-Marie LALANNE, Inspectrice principale des affaires maritimes	Marc MONVOISIN, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques par intérim	25 000 €
	13 Soutien des services de transports terrestres	David DONNÉ, Ingénieur des TPE	Pierre ESCALE, Ingénieur des TPE	Franck GUY, chef du service Administration de la mer et du Littoral	25 000 €
				Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	25 000 €
				David DONNÉ, responsable de l'unité Mobilité Durable	25 000 €
				Pierre ESCALE, responsable de l'unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques	25 000 €

Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

QUESTIONNAIRES		AGENTS HABILITÉS			
Nom et fonction des gestionnaires	Programme, actions et sous-programmes	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)		
Gaëtan MANN, chef du service Habitat, Construction, Ville accessibles	135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Myriam PUCHEU, Ingénieur des TPE	Stéphanie DAMOUR, attachée d'administration de l'Etat	Gaëtan MANN, chef du service Habitat, Construction, Ville accessibles	Montant de l'habilitation (3)
			01 à 05 et 07		Myriam PUCHEU, responsable de l'unité Rénovation Urbaine
Nicolas ROBIN, Conseiller de Gestion et Management	113 Paysage, eau et biodiversité	Juliette FRIEDLING, Ingénieur en chef PEF	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	Nicolas ROBIN, Conseiller de Gestion et Management	25 000 €
			01 Sites, paysage, publicité contentieux		Christophe BOULAY, responsable de l'unité Quantité Lit Majeur
Joëlle TISLÉ, chef du service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt	149 Economie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	Marine CHAVANNE, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	Jean Joseph CADILHON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	Juliette FRIEDLING, cheffe du service Gestion et Police de l'eau	25 000 €
			205 Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture		Christophe BOULAY, responsable de l'unité MISEN
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	Sous action 19 / DCMM	Franck GUY, Administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes	Anne-Marie LALANNE, Inspectrice principale des affaires maritimes	Bruno PALLAS, responsable de l'unité MISEN	25 000 €
			07 Gestion des milieux et biodiversité		Michel DUPIN, responsable de l'unité Police de l'eau Pays Basque
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	Sous action 19 / AFITF et DPM	Joëlle TISLÉ, Ingénieur en chef TPE	Marine CHAVANNE, Ingénieur de l'AE	Franck GUY, chef du service Administration de la mer et du Littoral Maritimes	25 000 €
			02 Logistique, formation et contentieux		Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	Sous action 19 / Natura 2000 en mer	Marine CHAVANNE, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	Jean Joseph CADILHON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt	25 000 €
			07 Gestion des milieux et biodiversité		Marine CHAVANNE, responsable de l'unité Forêt
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	Sous actions 31, 43 et 45	Marine CHAVANNE, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	Jean Joseph CADILHON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	Clémence HAMEL, responsable de l'unité Patrimoine naturel et Chasse	25 000 €
			07 Gestion des milieux et biodiversité		Stéphane GIPOULOUX, responsable de l'unité Fonds européens, Pastoralisme et espèces sensibles
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	Sous action 19 / AFITF et DPM	Marine CHAVANNE, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	Jean Joseph CADILHON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt	25 000 €
			07 Gestion des milieux et biodiversité		Jean Joseph CADILHON, chef du service Productions et Economies Agricoles
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	Sous action 19 / AFITF et DPM	Marine CHAVANNE, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	Jean Joseph CADILHON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	Marine CHAVANNE, responsable de l'unité Forêt	25 000 €
			07 Gestion des milieux et biodiversité		Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	Sous action 19 / AFITF et DPM	Marine CHAVANNE, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	Jean Joseph CADILHON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	Franck GUY, chef du service Administration de la mer et du Littoral Maritimes	25 000 €
			07 Gestion des milieux et biodiversité		Franck GUY, chef du service Administration de la mer et du Littoral Maritimes

Fait à Pau, le **05 MARS 2018**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,


Nicolas JEANJEAN

(1) Rôle des gestionnaires délégués : validation de la demande d'Eu/ et de la constatation
 (2) en cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires
 (3) pour les commandes en € HT

